

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération

N° 26.074.1

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 37

Pour 37

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR - CRÉATION
D'EMPLOI - APPROBATION**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylhamé KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Tableau des effectifs - Mise à jour - Création d'emploi - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer et de modifier l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'instructeur d'urbanisme, au Pôle Développement Territorial ;

Considérant que, pour satisfaire ce besoin, il est nécessaire de créer l'emploi permanent à temps complet rattaché au grade suivant :

Filière technique :

- 1 technicien ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte cette modification dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 attachés hors classe ;
- 3 attachés principaux ;
- 6 attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- 5 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 7 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 8 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont 2 ouvert aux contractuels)
- 9 adjoints administratifs ;

Filière technique :

- 5 ingénieurs principaux (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 2 ingénieurs (ouvert aux contractuels) ;
- 1 technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 2 techniciens principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 techniciens (dont 2 ouverts aux contractuels) ;
- 4 agents de maîtrise principaux ;
- 3 agents de maîtrise ;

- 16 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 26 adjoints technique principaux de 2^{ème} classe (dont 7 ouverts aux contractuels) ;
- 20 adjoints techniques (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière animation :

- 1 animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 2 adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

- 1 bibliothécaire principal ;
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 2 éducateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à 28 heures/semaine.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer l'emploi ci-dessus exposé.

II. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les dépenses afférentes sont couvertes par les crédits inscrits au budget principal de l'exercice concerné, au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.


V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



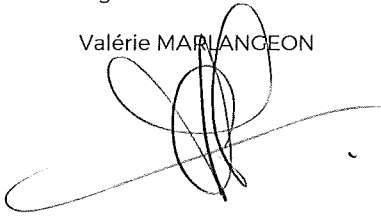
Délibération transmise au représentant de l'État le **27 AVR. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

27 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.